

50%
de crédit
d'impôt*

PARTAGE



Nos bureaux sont ouverts
Lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
au-delà : Répondeur téléphonique

PARTAGE



Association loi 1901 à but non lucratif

agrément simple délivré par la préfecture n°1-PAY17 97/DRTEFP/62

ménage

jardinage

bricolage



PARTAGE

19 avenue de Paderborn
72000 LE MANS

Tel: 02 43 24 80 81

Mél : bienvenue@partage72.fr

www.partage72.fr

*selon la législation en vigueur

Nos services

ménage

Régulier ou ponctuel, PARTAGE s'adapte à vos besoins

bricolage

Accrocher un cadre, poser une tringle à rideaux, monter/démonter un meuble

jardinage

Taille de haie, Tonte de pelouse, ramassage des feuilles...

Mais aussi : Aide au déménagement, petite manutention, peinture, tapisserie...

Comment ça marche ?

Dès votre contact, un conseiller technique est à votre disposition pour répondre à vos attentes dans les plus brefs délais.

Ensuite, nous mettons à votre disposition un salarié pour effectuer les tâches pour lesquelles vous nous avez contacté.

Les avantages

Partage est l'employeur et s'occupe donc de tout le côté administratif (recrutement, paie...)

Vous bénéficiez d'une Déduction fiscale ou crédit d'impôt selon la législation en vigueur.

Possibilité de règlement par CESU

Une démarche solidaire

Vous participez à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi.

Vous participez à l'élaboration d'un projet où l'Homme est au coeur des préoccupations.

Grâce à vous, PARTAGE a déjà proposé 65000 heures de travail en 2007, permettant à 130 demandeurs d'emploi accompagnés par l'Association de concrétiser leur projet professionnel.